AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1609
FR0000120693-FS0534

25 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2020, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société PERNOD RICARD et détenir 15 736 495 actions PERNOD RICARD[2&3] représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[4].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 325 270 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Dont 2 580 370 ADR PERNOD RICARD représentant 276 854 actions PERNOD RICARD.
[4] Sur la base d'un capital composé de 265 421 592 actions, représentant 316 307 102 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.